

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 04 septembre 2024

DEL20240904_090

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre septembre, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle des mariages à REIGNIER-ÉSERY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 29 août précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 20 puis **21** à partir de **19h50** et la délibération DEL20240904_090 ;

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;

MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN arrivé à 19h50 ;

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;

PERS-JUSSY : Dominique BRAND, David DE VITO, Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET ;

REIGNIER-ÉSERY : Denise GÉRELLI-FORT, Virginie JACQUEMOUD, Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, André PUGIN, Lucas PUGIN, Isabelle SAGE ;

SCIENRIER : Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE ;

Pouvoirs : /

Absents excusés : Sophie BIOLLUZ, Frédéric CHABOD, Laurent CHIORINO, Didier EISACK, Anne-Marie LALLIARD, Billy MARQUET, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI, Esther VACHOUX, Ludovic WISZNIEWSKI ;

Absente : Valérie VACHOUX ;

Secrétaire de séance : Denise GÉRELLI-FORT.

DEL20240904_090 - Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président

Rapporteur : Monsieur le Président, Sébastien JAVOGUES

VU les articles L5211-1, L5211-2, L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU les délibérations du Conseil communautaire n°2020 05 78 en date du 22 juillet 2020 et n°2021 09 099 du 03 novembre 2021, ainsi que DEL 2022 029 du 10 mars 2022, portant délégations du Conseil à Monsieur le Président ;

Conformément aux articles L5211-1, L5211-2, L2122-22, ainsi que L2122-23 du CGCT, et en vertu de la délibération n°2020 05 78 en date du 22 juillet 2020, portant délégations à Monsieur le Président, complétée par les délibérations n°2021 09 099 du 03 novembre 2021 et DEL 2022 029 du 10 mars 2022, le Conseil communautaire qui reconnaît en avoir pris connaissance :

➤ **EST INFORMÉ** des décisions suivantes, prises depuis le 25 juin 2024 :

DÉCISION	DATE	OBJET	Transmission en Sous-Préfecture et publication
DEC 2024-18	10/07/2024	Approbation de l'offre de la société "CHAVANEL" pour la fourniture d'un micro tracteur porte outils, d'un montant de 65 000 € Hors Taxes (HT), soit 78 000 € Toutes Taxes Comprises (TTC)	10/07/2024
DEC 2024-19	15/07/2024	Approbation de l'offre de la société "ALTEREO" pour une aide à la définition de la stratégie intercommunale démographique et d'aménagement du territoire, de 36 025 € HT, soit 43 230 € TTC	15/07/2024
DEC 2024-20	31/07/2024	Défense des intérêts de la CCA&S dans le cadre d'une requête au fond et tendant à la fixation définitive du montant dû à la Société "MONTESSUIT et Fils"	19/08/2024
DEC 2024-21	26/08/2024	Approbation de l'offre de la société "ST GROUPE" pour la rénovation d'un court au Tennis des "Rocailles", d'un montant de 26 136 € HT, soit 31 363,20 € TTC	28/08/2024

➤ **EST INFORMÉ** des avenants suivants, signés en vertu de la DEL20240605_064 - Gendarmerie - marchés de travaux - autorisation donnée à "Haute-Savoie HABITAT", en tant que mandataire de la Collectivité, dans le cadre des marchés de travaux concernant la construction de l'extension de la Gendarmerie de REIGNIER-ÉSERY, dans la limite de 5 % cumulés maximum par Lot :

AVENANT	LOT	DATE	OBJET	MONTANT
1	15 - "COLAS France SMTP" Terrassement Voirie et Réseaux Divers (VRD)	23/07/2024	Optimisation de la typologie d'empierrement de voirie et travaux divers (création d'un accès chantier par la Route Départementale ; réalisation et déplacements de puits perdus plus profonds, générant des longueurs de canalisations supplémentaires ; remplacement du regard public existant à la demande du Syndicat des eaux Rocailles et Bellecombe (SRB) pour pouvoir raccorder deux des quatre bâtiments ; mise en place d'un tapis de traçabilité)	Montant initial du marché TTC : 533 714, 99 € Montant de l'avenant TTC : - 18 054,78 € Montant final du marché TTC : 515 660,21 € soit -3,38 % d'écart du nouveau montant de marché, par rapport au marché initial

La Secrétaire de séance
Madame Denise GÉRELLI-FORT

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 12/09/2024
Publié, le 12/09/2024